

Conseil Communautaire

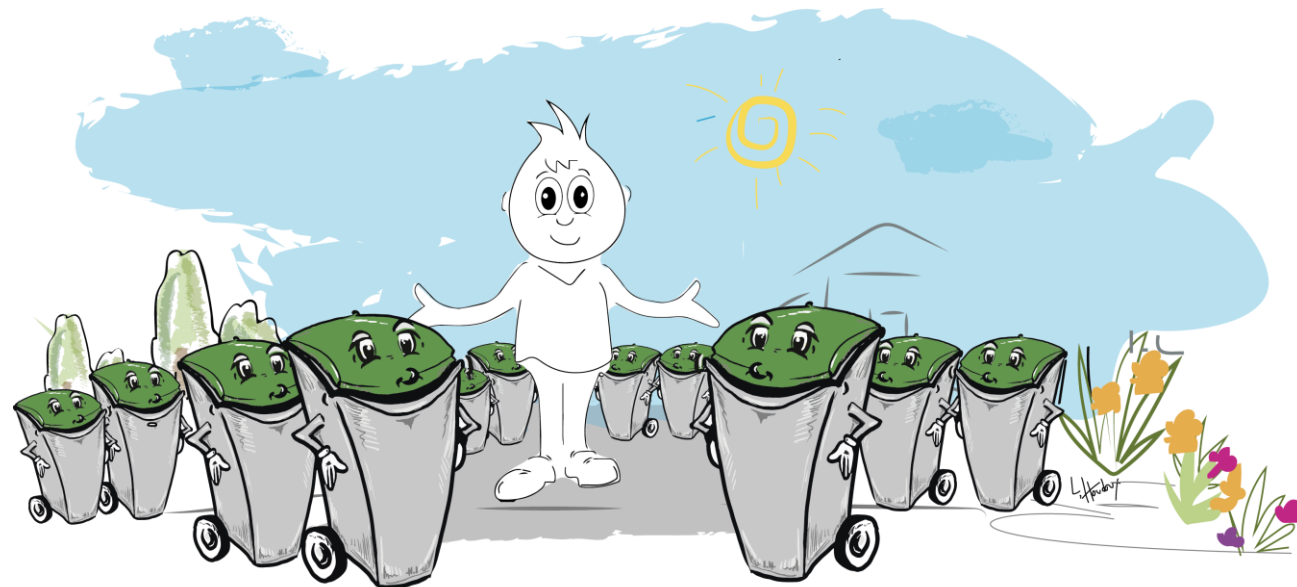
Jeudi 9 novembre 2017





Intervention du SDOMODE

Les nouvelles modalités de tri



INTRODUCTION



Ouverture de séance



Le Contrat de Ruralité

Communauté de Communes
Roumois Seine
en Normandie

666, rue Adolphe Coquelin B.P 3
27310 BOURG ACHARD
Tél. 02 32 57 95 28
contact@roumoisseine.fr



Conception et crédit photos : service communication Roumois Seine - 2017 - IPNS

CONTRAT DE RURALITÉ ROUMOIS SEINE 2017-2020

Communauté de Communes
Roumois Seine
en Normandie

Accord cadre



Accès aux services et aux soins,
Revitalisations des bourgs centres,
Attractivité du territoire,
Mobilités,
Transition écologique,
Cohésion sociale.



Communauté de Communes
Roumois Seine

en Normandie





FINANCES

Décisions modificatives

(budget principal, budget annexe Parc du Roumois,
budget annexe service aide à domicile)

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

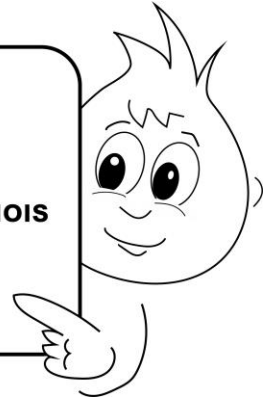
- ➔ **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 suivante du budget principal pour 2017
- ➔ **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 suivante du budget Parc du Roumois pour 2017
- ➔ **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 suivante du budget Service Aide à Domicile pour 2017

DECISIONS MODIFICATIVES :

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET ANNEXE PAYS DU ROUMOIS

**BUDGET ANNEXE
SERVICE AIDE A DOMICILE**





FINANCES



Admission en non-valeur (budget annexe service aide à domicile)

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

➔ **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous
pour un montant total de 5 341,36 €, correspondant aux listes des titres suivants :

- sur l'exercice 2011 : Code T7039 : 766, 819 / Code T7746 : 2800012, 2810012, 2820012, 2840012, 2850012
- sur l'exercice 2012 : Code T7039 : 375, 528, 696, 788, 850, 927, 1012, 1053, 1176, 1327, 1485, 1636, 1685 / Code T7042 : 1039, 1236 / Code T7746 : 2860012, 2870012, 2880012 / Code T1384 : 781312
- la prévision budgétaire au chapitre 65, article 6541

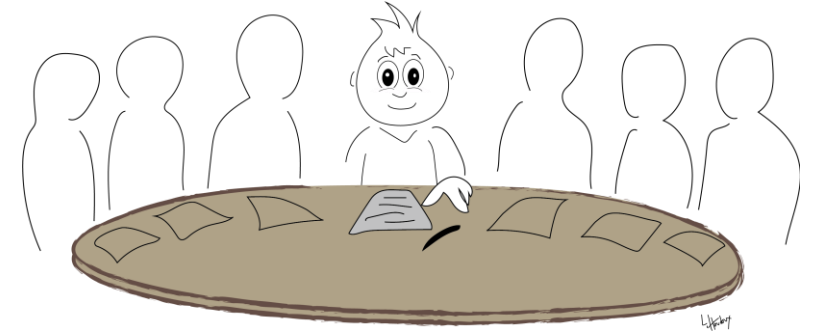




Modification des attributions de compensation

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

- **DE FIXER** le montant des attributions de compensation pour l'exercice 2017
à la somme de 365 994 €
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal
de Roumois Seine pour 2017





Durée d'amortissements pour les investissements

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

- ➔ **D'ADOPTER** les durées d'amortissements suivantes
pour les budgets de Roumois Seine :



Durée d'amortissements pour les investissements



FINANCES

Durée d'amortissement	
Imputation comptable - Bien	Durée (en année)
Biens de faible valeur (inférieur à 500 €)	1
202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10
2031 - Frais d'études	5
2032 - Frais de recherche et de développement	5
2033 - Frais d'insertion	5
2041.... - Subventions d'équipement aux organismes publics	15
2042.... - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	5
20441 - Subventions d'équipement en nature - Organismes publics	15
20442 - Subventions d'équipement en nature - Personnes de droit privé	5
205.... - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2
208.... - Autres immobilisations incorporelles	2
21561 - Matériel roulant d'incendie et de défense civile	8
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10
21571 - Matériel roulant de voirie	8
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	10
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	10
2181 - Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements et aménagements divers	15
2182 - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	8
2183 - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	3
2184 - Autres immobilisations corporelles - Mobilier	10
2185 - Autres immobilisations corporelles - Cheptel	5
2188 - Autres immobilisations corporelles	10

Pour les biens immeubles productifs de revenus	
Imputation - Bien	Durée (en année)
	sur la durée du contrat d'exploitation
2114 - Terrains de gisement	
2132 - Constructions - Immeubles de rapport	20
	sur la durée du bail à construction
2142 - Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	



Durée d'amortissements pour les investissements



FINANCES

Pour les Budget M4	
Imputation comptable - Bien	Durée (en année)
201 - Frais d'établissement	5
2031 - Frais d'études	5
2032 - Frais de recherche et de développement	5
2033 - Frais d'insertion	5
205.... - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	2
211.... - Terrains	30
212.... - Agencements et aménagements de terrains	30
213.... - Constructions	30
214.... - Constructions sur sol d'autrui	30
215.... - Installations, matériels et outillage techniques	30
216 - Collections et œuvres d'art	30
2171.... - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Terrains	30
2172.... - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Agencements et aménagements de terrains	30
2173.... - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Constructions	30
2174.... - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Constructions sur sol d'autrui	30
2175.... - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Installations, matériel et outillage techniques	30
21782 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition - Matériel de transport	8

21783 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition - Matériel de bureau et matériel informatique	3
21784 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition - Mobilier	10
21785 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition - Cheptel	5
21786 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition - Emballages récupérables	3
21788 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition - Autres	10
2181 - Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	30
2182 - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	8
2183 - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	3
2184 - Autres immobilisations corporelles - Mobilier	10
2185 - Autres immobilisations corporelles - Cheptel	5
2186 - Autres immobilisations corporelles - Emballages récupérables	3
2188 - Autres immobilisations corporelles - Autres	10





FINANCES

Fusion des budgets annexes SPANC

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

➔ **DE DECIDER** de dissoudre les budgets annexes suivants :

- SPANC CC AMFREVILLE : SIRET 200 066 405 00032
- SPANC CC BOURGTHEROULDE : SIRET 200 066 405 00065
- SPANC CC QUILLEBEUF : SIRET 200 066 405 00081

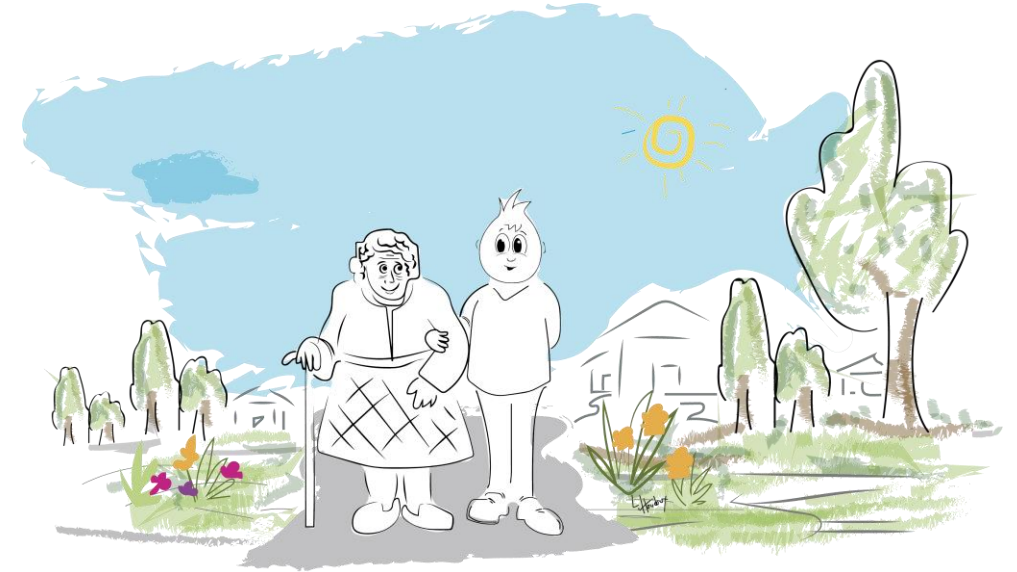




Protocole de convention pour une aide financière à la télé assistance Présence Verte

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

➔ **D'AUTORISER** M. le Président à signer
le protocole de convention de partenariat
d'aide financière à la téléassistance avec l'association
Présence Verte de Haute-Normandie





Adhésion à Initiative Eure et désignation d'un représentant

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

- ➔ **DE VALIDER** l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association Initiative Eure
- ➔ **DE DESIGNER** un représentant de la collectivité pour siéger à l'assemblée générale, lequel pourra le cas échéant siéger également au conseil d'administration et au comité d'agrément





Désignation de représentants au programme LEADER

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

➔ **DE DESIGNER** les représentants suivants au sein des instances LEADER : 4 titulaires et 3 suppléants pour représenter sa structure au sein des différentes instances de gouvernance mises en place

- Le Président ou son représentant (à désigner)
- 3 représentants titulaires
- 3 représentants suppléants

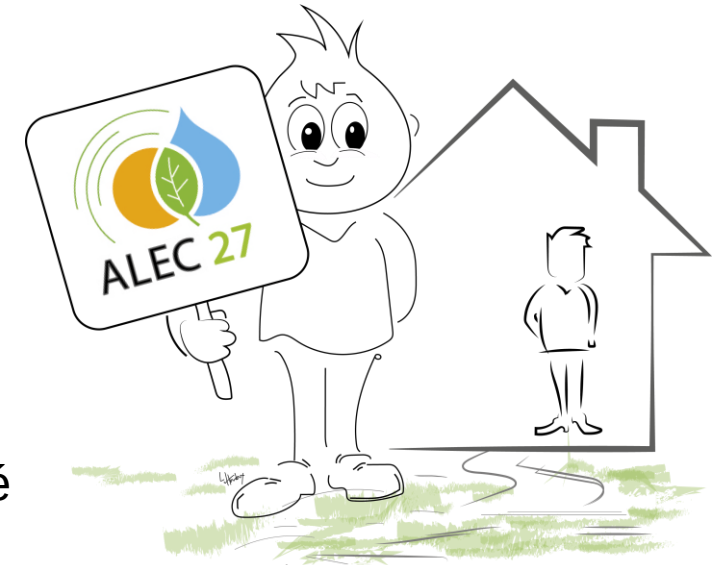




Désignation d'un représentant suppléant à l'Agence Locale d'Energie et du Climat

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

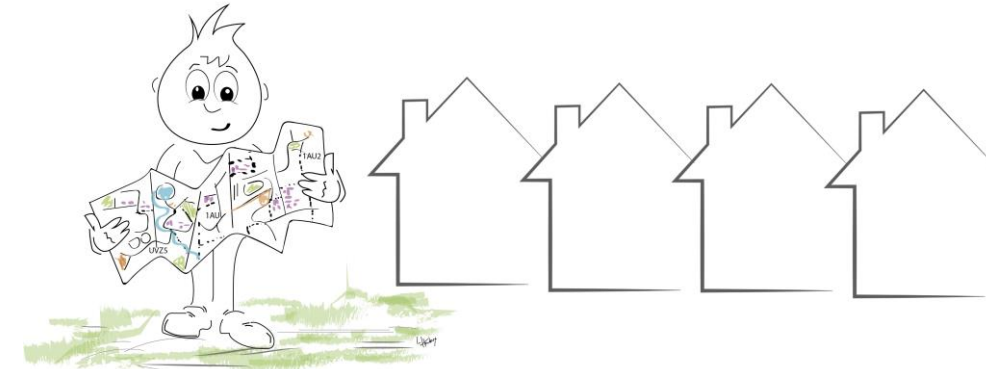
- ➔ **DE DESIGNER** 1 suppléant, pour représenter la Communauté de Communes Roumois Seine à l'Assemblée Générale de l'association ALEC 27, lequel pourra le cas échéant siéger également au Conseil d'administration





Mise en place d'une régie d'instruction communautaire en matière d'actes d'urbanisme et conventionnement avec les communes adhérentes

Il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :



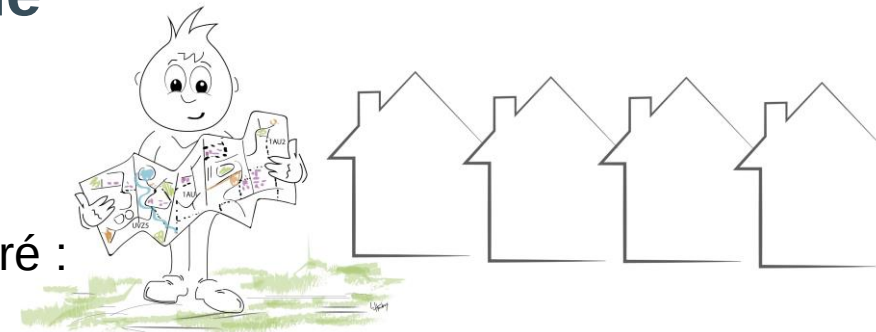
- ➔ **D'APPROUVER** la création d'un pôle communautaire d'instruction pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et actes à compter du 1er janvier 2018
- ➔ **DE DÉCIDER** que ce service puisse être opérationnel dès le 1er janvier 2018 pour les communes libres de tout autre engagement, et progressivement pour toutes les autres communes du territoire à mesure que celles-ci se libèrent de tout autre engagement
- ➔ **DE DEMANDER** à chaque commune souhaitant adhérer à ce service de délibérer avant le 31 décembre 2017





Mise en place d'une régie d'instruction communautaire en matière d'actes d'urbanisme et conventionnement avec les communes adhérentes

Il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :



- ➔ **D'APPROUVER** la convention régissant les principes de ce service, devant être signée entre chaque commune souhaitant adhérer au pôle d'instruction et la Communauté de Communes Roumois Seine
- ➔ **DE DIRE** que les modalités définies dans les nouvelles conventions relatives à la mise en place de la régie communautaire d'instruction ont vocation à se substituer dès le 1er janvier 2018 aux modalités antérieures, y compris en matière de refacturation aux communes
- ➔ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des conventions et avenants éventuels avec les communes elles-mêmes habilitées à le faire, ainsi que tous les autres documents et actes afférents à ces décisions





Résiliation de la convention de mise en place du Service d'Urbanisme Mutualisé (SUM)



Il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ➔ **D'AUTORISER** le Président à résilier la convention conclue le 1er juillet 2015 entre les Communautés de Communes de Pont-Audemer, Beuzeville, Bourghtheroulde et Roumois Nord, de manière anticipée, compte tenu de la nécessité d'intérêt général de réorganiser le service public au sein de la Communauté de Communes Roumois Seine
- ➔ **DE PRECISER** que cette résiliation prendra effet dans un délai de 6 mois à compter de la notification de la décision de résiliation aux EPCI parties à la convention conclue le 1er juillet 2015, en cohérence avec le préavis s'appliquant aux communes dans le cadre des conventions qu'elles ont elles-mêmes conclues avec la Communauté de Communes de Pont-Audemer

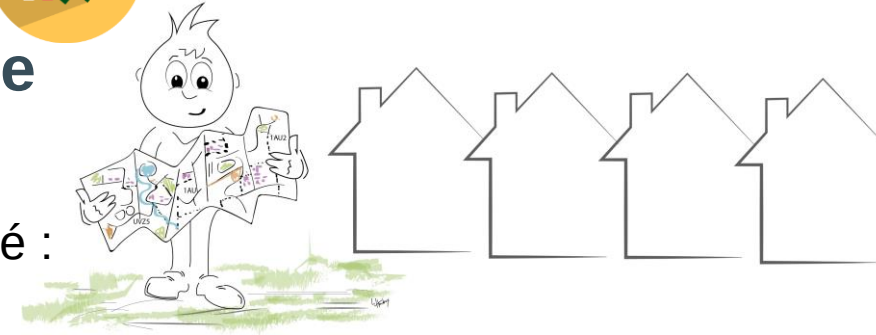




URBANISME

Résiliation de la convention de mise en place du Service d'Urbanisme Mutualisé (SUM)

Il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

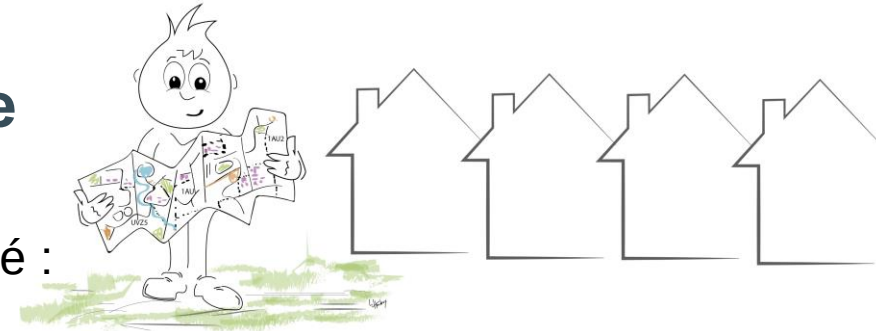


- **D'APPROUVER** la régularisation de la situation des communes de l'ancienne Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine pour les missions d'instruction assurées en 2017 par le SUM, en sollicitant du SUM qu'il refacture à la Communauté de Communes le service effectivement réalisé pour le compte de ces communes, tout au long de l'année 2017; ce service sera ensuite refacturé aux communes dans les conditions définies dans la délibération n°CC/DD/144-2017 du 13 avril 2017
- **D'INVITER** les communes adhérentes au Service d'Urbanisme Mutualisé qui souhaitent rejoindre le pôle d'instruction communautaire, à résilier également les conventions qui les lient à la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, en respectant le préavis de 6 mois tel que précisé dans leurs conventions
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et actes afférents à ces décisions





Résiliation des conventions relatives à l'urbanisme et à l'instruction des actes sur l'ancienne CdC d'Amfreville la Campagne



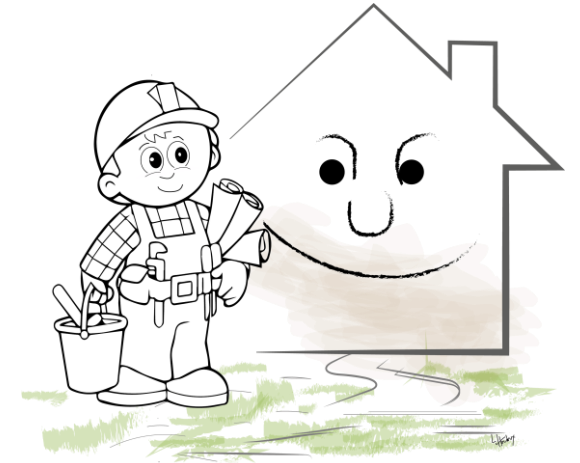
Il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **D'AUTORISER** le Président à résilier les conventions conclues entre les communes et la Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne, à laquelle se substitue la Communauté de Communes Roumois Seine, relatives au service urbanisme et à l'instruction des actes d'urbanisme, dans le respect des préavis prévus dans les conventions
- **DE DÉCIDER** que les modalités définies dans les nouvelles conventions relatives à la mise en place de la régie communautaire d'instruction ont vocation à se substituer dès le 1er janvier 2018 aux modalités antérieures
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et actes afférents à ces décisions





Délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire pour l'attribution de subventions aux particuliers en vue de l'amélioration de l'habitat



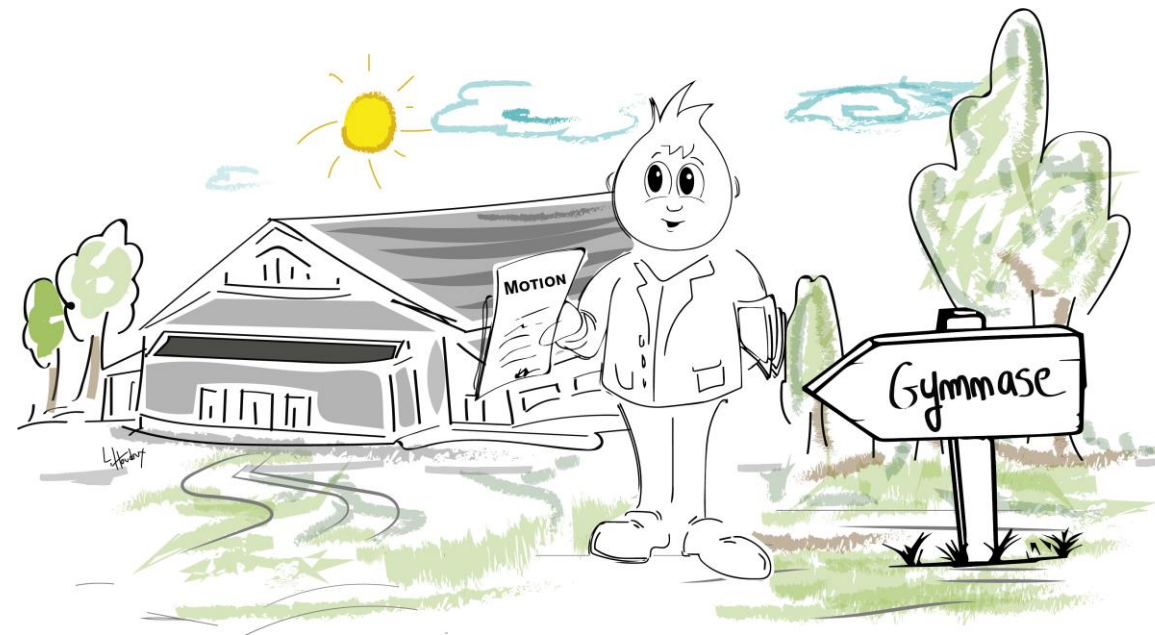
Il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- ➔ **DE DECIDER** de déléguer au Bureau l'attribution de subventions aux particuliers dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'amélioration de l'habitat





Examen de la demande de réfection du gymnase de l'ancien collège de Bourg Achard



Examen de la demande de réfection du gymnase de l'ancien collège de Bourg Achard



BATIMENT





Examen de la demande de réfection du gymnase de l'ancien collège de Bourg Achard





Examen de la demande de réfection du gymnase de l'ancien collège de Bourg Achard



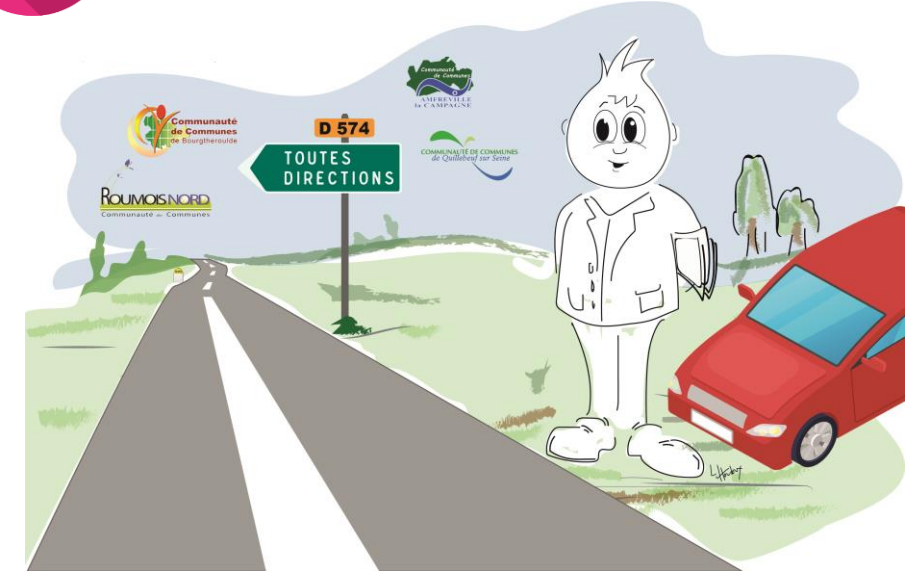


Mise en œuvre de l'indemnité de mobilité

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

➔ **DE DECIDER** d'autoriser le Président à procéder au versement de l'indemnité de mobilité dans le respect des conditions fixées et aux taux maximums prévus par le décret ;
le versement de cette indemnité sera proratisé au regard de la date de la nouvelle affectation de l'agent

➔ **D'INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012





Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

➔ **D'AUTORISER** le Président à :

- payer les factures émises dans le cadre du FIPHEP
- procéder au remboursement auprès des agents des avances financières qu'ils seraient amenés à faire
- encaisser les recettes afférentes





Questions diverses

